

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai fait une annonce, il y a deux semaines, qui peut avoir échappé à l'attention du député. J'ai déclaré que la commission serait dissoute à la fin de son mandat, soit à la fin de juin, mais qu'un petit groupe spécial restera en place pour boucler les travaux de la Commission et préparer la publication d'études et de travaux de base. Il s'occupera aussi de poursuivre la mise en œuvre de tout plan d'action visant à combattre l'inflation.

L'hon. M. Hees: La Banque du Canada n'est-elle pas préoccupée de la possibilité que nos allocataires de pension de vieillesse dépensent immédiatement leur augmentation de \$2.88 et créent ainsi une nouvelle vague d'inflation...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre!

L'hon. M. Hees: ... et cette pitance d'augmentation ne risque-t-elle pas de donner une allure de Père Noël à «Six Buck Harris»?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait très bien qu'une question posée en ces termes est irrecevable et je maintiens qu'on ne devrait pas y répondre. Si le député voulait bien poser sa question en des termes différents, je l'y autoriserais, mais je crois que dans ces circonstances...

[Français]

Il conviendrait peut-être de permettre qu'on pose une question supplémentaire à la question précédente. Je crois que l'honorable député de Sainte-Marie désire poser une question supplémentaire.

* * *

LES PENSIONS

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DE L'AUGMENTATION

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à celle qui a été posée précédemment, relativement aux lois sociales.

Je voudrais demander au très honorable premier ministre de dire à la Chambre si les provinces ont été consultées ou avisées des mesures ou des amendements que le gouvernement fédéral entendait apporter à la loi sur la sécurité de la vieillesse avant l'exposé budgétaire du ministre des Finances.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, si le député parle des amendements dont il est question actuellement, au sujet des pensions de vieillesse, etc., la réponse est évidemment négative, car on ne consulte pas les provinces avant de présenter un budget fédéral.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LES POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre ou au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aimerais savoir si les discussions qui ont eu lieu avec le gouvernement de la province de Québec, au sujet des allocations familiales et du bien-être social en général, ont également porté sur la

[L'hon. M. Hees.]

sécurité de la vieillesse, ou si le ministre intéressé qui a exprimé sa déception pensait qu'une politique globale serait élaborée par les deux gouvernements dans ce domaine de sécurité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je peux simplement dire que lors de la conférence de Victoria, nous étions prêts à faire beaucoup plus et même à envisager une modification constitutionnelle qui aurait rendu obligatoires ces consultations. Cependant, la province de Québec ne semblait pas vouloir accepter cette modification à l'époque, par conséquent il est naturel que nous voulions continuer à exercer notre droit constitutionnel d'élever les pensions et les versements qui relèvent de la compétence fédérale, et il semble assez évident que nous le fassions sans consultation lorsque cela va être présenté dans un budget, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je donne maintenant la parole au député de Sainte-Marie qui veut poser une question supplémentaire, mais les députés constateront que bon nombre d'entre eux voudraient poser des questions aujourd'hui. Nous avons manqué de temps hier et je me suis engagé à donner aujourd'hui la parole à ceux qui ne l'ont pas eue hier. Je demande votre collaboration immédiate afin de limiter le nombre des questions supplémentaires. Il va sans dire que je dois compter entièrement sur la collaboration des députés à ce sujet.

• (1450)

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ SOCIALE DU QUÉBEC—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que le gouvernement fédéral savait que la province de Québec avait l'intention de présenter un programme de sécurité sociale intégré et que les provinces n'avaient pas été consultées préalablement, est-ce que cette attitude du gouvernement fédéral veut dire qu'il entend faire échec aux intentions du gouvernement du Québec de présenter un programme de sécurité sociale intégré?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au contraire, monsieur le président. Comme je viens de le dire au chef de l'opposition, le gouvernement fédéral était disposé à s'engager, par un amendement constitutionnel, à faire certaines consultations dans le domaine dont parle le député, de même que dans bien d'autres.

Nous avons fait cette proposition à la conférence de Victoria. Or, la province de Québec elle-même a refusé de voir un amendement constitutionnel dans la résolution que nous étions prêts à adopter, et comme je l'ai dit au chef de l'opposition, jusqu'à ce que la Constitution soit amendée, toutes les provinces doivent s'attendre que le gouvernement fédéral continue d'exercer sa juridiction dans son domaine.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence donne la parole au député de Greenwood.

[Français]

L'honorable député de Charlevoix a une question supplémentaire à poser à ce sujet; je le reconnaitrai dans un moment.